

Établi au 6 rue des Écoles [actuelle rue Jean Jaurès], Michel Lanoë avait enregistré la disparition de 11 de ses vaches dès le mois de novembre 1870 (au moment où Fontenay-aux-Roses fut totalement évacuée). Entre mars et juin 1871, il perdit le reste de son troupeau, soit 24 têtes.

La désorganisation administrative ne permit pas à la Mairie de porter à sa connaissance la loi du 11 juin 1866 qui prévoyait une indemnisation et Michel Lanoë cessa son exploitation jusqu'en novembre 1871, date à laquelle il reçut quelques subsides de l'Etat.

En 1874, ce père de 5 enfants en bas âge dépose une demande d'aide. Les fonds des Archives ne permettent pas de connaître la réponse à cette sollicitation.

Prochainement :

*L'Archive de la Quinzaine n° 214*

*Du lundi 3 septembre au samedi 15 septembre 2012:*

*L'abri de la Seconde Guerre mondiale  
 (1968)*

Les Archives municipales vous accueillent (le mardi de 13h30 à 18h00 / Le mercredi de 9h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30 / le jeudi de 9h30 à 12h30/ Le vendredi de 9h30 à 12h30 ou sur rendez-vous).

David DESCATOIRE Tel. 01 41 13 21 12

[documentation@fontenay-aux-roses.fr](mailto:documentation@fontenay-aux-roses.fr)

Adresse : 75 rue Boucicaut ou 10 rue Jean Jaurès

Retrouvez les Archives municipales sur

<http://www.fontenay-aux-roses.fr/decouvrir-la-ville/histoire-et-patrimoine/>

(des centaines de cartes postales, une histoire de la Ville, toutes les publications historiques, des films tournés dans les années 1950 et 1960, la lettre hebdomadaire des Archives, des bases de données...).

*L'Archive de la Quinzaine<sup>1</sup> n°213*

*Du lundi 20 août au samedi 1er septembre 2012*

*La peste bovine de 1871  
 (1874)*

Durant l'automne 1870, la France n'est pas seulement en déroute devant les troupes prussiennes. Elle est aussi touchée par la peste bovine. Attribuée à l'envahisseur, l'épidémie va peu à peu s'étendre à plusieurs parties du territoire. Au total, jusqu'en mai 1872, près de 700 000 animaux seront touchés.

En 1874, le gouvernement diligente une enquête pour indemniser les exploitants. A Fontenay-aux-Roses, un nourrisseur est plus particulièrement concerné : Michel Lanoë (5 J 118)

<sup>1</sup> Tous les quinze jours, les Archives municipales proposent un document original concernant l'histoire de Fontenay accompagné d'un petit texte de présentation. L'ensemble forme *L'Archive de la Quinzaine*.

n'aurait éprouvé de pertes d'animaux par suite de la peste bovine, je vous serai obligé de m'en informer immédiatement.

Je vous prie de m'accuser réception de la présente circulaire.

Agrééz, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée,

Le Préfet de Police,

Signé : L. RENAULT.

## DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

COMMUNE DE \_\_\_\_\_

*État des pertes causées par la Peste bovine jusqu'au 30 juin 1874.*

NOMS ET PRÉNOMS.	DATES.	NOMBRE DES ANIMAUX perdus.	VALEUR DES ANIMAUX dont la maladie a été déclarée.	VALEUR DES ANIMAUX pour lesquels il n'y a pas eu de déclaration.	RÉPONSES AUX QUESTIONS SUIVANTES :
Lancee Michel	Noël de Mars, Avril, Mai et Juin 1871	35 Vaches	60 <sup>x</sup> × 11 = 715 <sup>x</sup>	65 <sup>x</sup> × 24 = 1560 <sup>x</sup>	<p><b>1° Quand il y a eu déclaration :</b> — Quelle suite l'autorité y a-t-elle donnée, et quelles mesures ont été prises ?</p> <p><b>2° Quand il n'y a pas eu déclaration :</b> — Quelles causes ont empêché le perdant d'avertir l'autorité ?</p> <p><i>Le Maire Lancee a déclaré la perte de 35 vaches qui ont été abattues dans le Courant de novembre 1871, pour les soins de l'autorité. Il a reçu pour ces vaches une indemnité de 586<sup>x</sup> surroy.</i></p> <p><i>Les 24 vaches pour lesquelles le Maire n'a touché aucune indemnité, sont mortes ou ont été abattues dans le Courant de Mars, Avril, Mai et Juin 1871. Les causes qui ont empêché le perdant d'avertir l'autorité sont les troubles de l'insurrection de Paris, la Commune de Paris, les émeutes, et la prise de la route de Châtillon sans les avoir posés de l'armée républicaine, et n'étant plus possible d'y accéder librement. La loi de 11 Juin 1866 était aussi un peu méconnue de l'autorité municipale.</i></p> <p><i>Observations. On doit ajouter que le Maire a déclaré avoir retiré un produit de 115<sup>x</sup> surroy, 150<sup>x</sup> sur la vaccination indemnifiée. Par suite de pertes qu'il a subies après le siège de Paris, le Maire n'a pu obtenir aucune indemnité, et n'a pu former son établissement jusqu'en Juin 1871, et ne peut donc rétablir l'indemnité qui lui a été accordée par l'administration. Le produit surroy de 5 enfants sur les âges et fait d'une somme générale dans la localité.</i></p>

Certifié véritable par nous, Maire de la Commune de Fontenay-aux-Roses, le 6 février 1874.

Le Maire de Fontenay-aux-Roses